

Le projet associatif global 2015/2020



*Penser l'avenir
pour mieux
agir dès maintenant*



« S'engager ensemble
pour accompagner les personnes
en situation de handicap
dans leurs choix de vie.

Agir avec efficacité
pour répondre mieux et autrement
aux attentes et besoins des personnes
qui nous font confiance. »

Sommaire

Le mot du président	4
Préambule	7
Nos valeurs	8
Nos missions	14
Les chiffres clefs	17
L'Adapei aujourd'hui : de l'accueil à l'accompagnement	19
L'Adapei demain : de la réflexion aux orientations	31
des orientations à l'action	35
Le Projet associatif global 2015-2020 : un travail permanent	48
Remerciements	50
Annexes	53
Glossaire et lexique	56

Pourquoi un nouveau projet



« Il doit définir la politique, la stratégie, les objectifs et les actions-orientations prioritaires que l'association entend mettre en œuvre pour atteindre le but qu'elle s'est fixé. »

Le projet associatif global a longtemps été considéré comme la simple affirmation des valeurs de l'association, assorties d'intentions aussi généreuses que générales et il revêt désormais un véritable caractère de nécessité.

D'abord, parce que dans le schéma de l'action médico-sociale qui se dessine, l'« établissement » et le « service » ne constituent plus l'alpha et l'oméga, mais doivent s'intégrer dans un jeu d'articulations multiples, diversifiées et complexes, adaptées aux particularismes des usagers dans le cadre de « dispositifs » conformes à leurs parcours de vie.

C'est dire que le projet associatif ne peut se résumer à la somme des projets d'établissements, mais présenter une vision globale et cohérente.

Et puis, l'action associative est désormais devant un choix vital : perdre son autonomie sous la pression d'un « management public », et être réduite à être un simple opérateur, ou perdre son âme dans une logique de services du secteur lucratif.

Entre l'État, les collectivités publiques et la loi du marché, notre projet démontre qu'il y a une place pour des solutions pensées collectivement avec les bénéficiaires eux-mêmes et leurs familles capables d'élaborer des réponses individualisées, de les expérimenter et de les mettre en œuvre.

Dans ce sens, notre projet associatif se doit d'être la déclinaison des valeurs fondatrices sur lesquelles l'Adapei appuie son action et donne un sens à sa mission.

associatif global ?

Élément unificateur, il doit définir la stratégie, les objectifs prioritaires et les actions que l'association entend mettre en œuvre pour atteindre le but qu'elle s'est fixé.

Système de valeurs partagées, il doit être une vision de l'avenir en termes de vocation, de mission définie pour l'association, déclinée en priorités et en axes majeurs pour l'action.

Texte fondateur, il doit être un cadre de référence de notre action associative qui trouvera son prolongement dans les projets d'établissements et de services.

Instrument de communication, il doit assurer la promotion de notre action, de nos valeurs en direction des usagers, des familles, des partenaires publics et privés et du public.

Il doit être aussi la réaffirmation de notre militantisme en soutien à la personne en situation de handicap et en faveur d'une société plus inclusive.

Mais il ne doit pas être qu'une belle construction, une stèle décorative devant laquelle s'incliner, mais un véritable document opérationnel, la feuille de route de notre association pour les quatre années à venir.

Dans ce sens, cette belle œuvre de volonté collective n'aura de sens que si, dans l'année qui vient, l'ensemble des projets de nos établissements aura été réécrit ou mis à jour pour traduire dans les faits cette volonté.

Jean Pascal BEAUCHER
Président de l'Adapei de l'Ain



Préambule

De profondes mutations qui touchent notre société et interrogent son avenir questionnent le monde médico-social et obligent à adapter les pratiques associatives autant que les pratiques professionnelles d'accompagnement en relation avec ces mutations.

Dans cet environnement, les associations ont le devoir d'être des partenaires loyaux des pouvoirs publics dans la mise en œuvre commune des politiques publiques et dans une vision partagée de l'intérêt général.

L'Adapei de l'Ain développe cette volonté et cette ambition dans un nouveau projet associatif résolument déterminé par la mise en œuvre effective de ses engagements au service des personnes les plus vulnérables et par la recherche permanente d'une juste performance.

Jean-Pascal BEAUCHER
président de l'Adapei de l'Ain

Nos valeurs

Article 4 des statuts du 13 décembre 2012

L'Association est indépendante de toute doctrine politique, religieuse ou raciale.

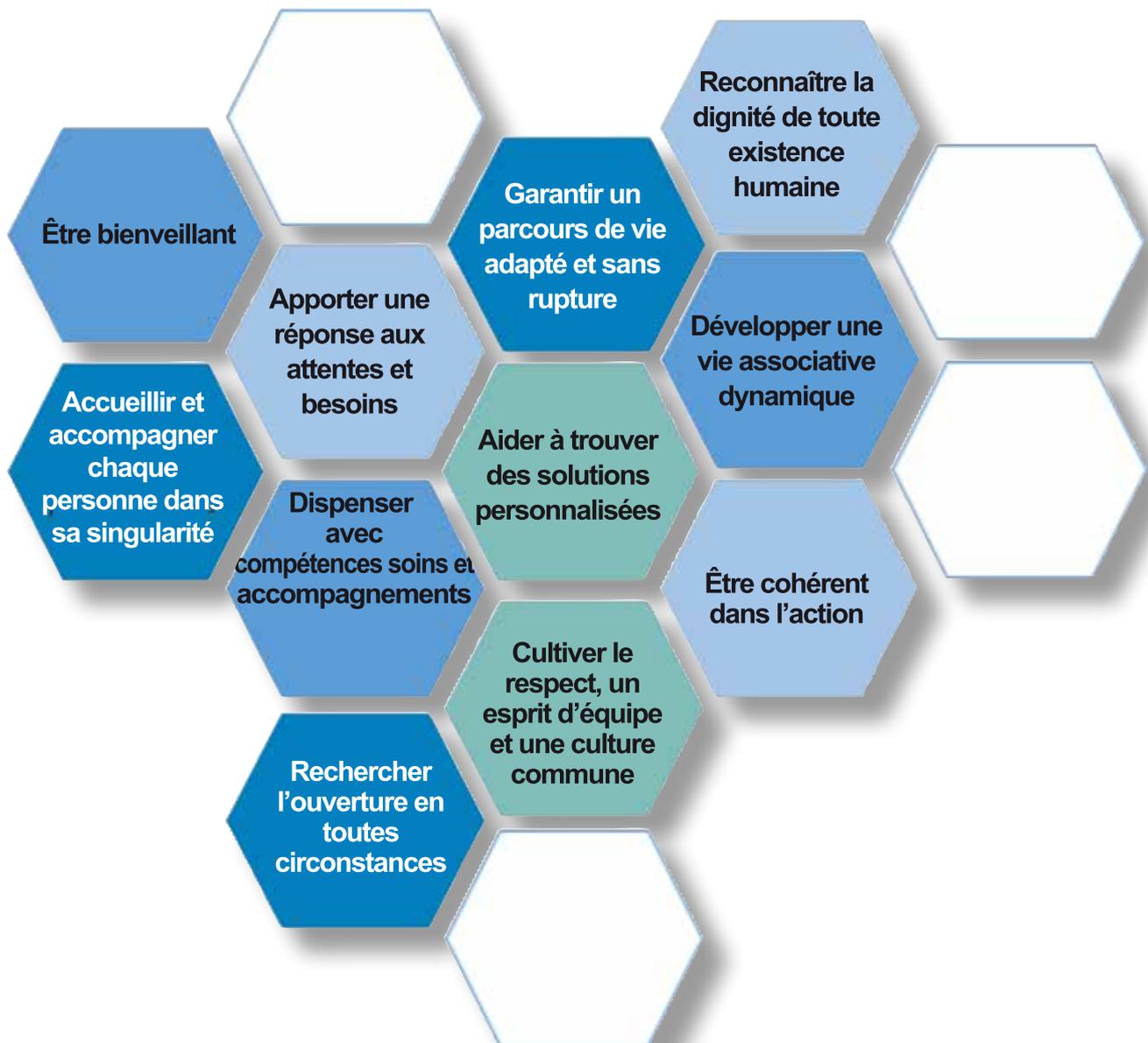
L'appartenance à un mouvement à caractéristiques sectaires telles que définies par la législation et la réglementation en vigueur interdit ou invalide toute fonction électorale au sein de l'Association.

*L'Assemblée Générale 2014,
à Péronnas, où fut donné le
coup d'envoi du nouveau
projet associatif.*



*L'Assemblée Générale
2015, à Oyonnax, où
furent validées les
grandes orientations
tracées par tous les
groupes d'échange
et de réflexion*





Nos valeurs

« Rechercher
l'ouverture en toutes
circonstances,
en considérant
qu'il faut travailler
avec les autres. »

- ▶ Être bienveillant, c'est à dire prendre soin de la personne vulnérable et favoriser son expression.
- ▶ Être cohérent dans l'action en étant rigoureux dans les décisions, en les anticipant et en les préparant avec soin avec les personnes concernées.
- ▶ Développer une vie associative dynamique.
- ▶ Apporter une réponse aux attentes et besoins de la personne en situation de handicap et de ses proches : construite et concertée avec elle, sa famille et son environnement.
- ▶ Garantir un parcours de vie adapté et sans rupture.
- ▶ Être persévérant en permettant à chacun de progresser à son rythme.
- ▶ Favoriser la formation de chacun dans le domaine qui lui est propre, proposer des espaces de rencontre et de réflexion afin de mieux répondre aux enjeux du soin, aux défis sociaux et éducatifs ainsi qu'à l'évolution des besoins.



*L'aide soignante,
une présence
constante et attentive.*

OUVERTURE DE L'ASSOCIATION VERS L'EXTÉRIEUR

S'ouvrir vers l'extérieur, cela signifie à la fois sortir des établissements, par exemple, s'inscrire et participer à la vie du village comme tout autre habitant, mais également, laisser entrer l'extérieur dans l'association et les établissements, par exemple, organiser des portes ouvertes.

LA BIENVEILLANCE

C'est-à-dire « prendre soin » de la personne vulnérable, être à l'écoute de ses besoins, ses envies, ses attentes et être attentif à s'y adapter aussi régulièrement que nécessaire.

LA COHÉRENCE

C'est être compréhensible et de bon sens dans les actions qui sont menées pour et avec la personne pour la rassurer et gagner sa confiance.

C'est aussi garantir la continuité dans le parcours de vie de la personne handicapée.



*La chorale du foyer
de Courtes-Vernoux,
« Les Voix du Cœur » lors
des Estivales 2016*

Nos valeurs

« Cultiver le respect, un esprit d'équipe et une culture commune de l'engagement permettant à toutes les parties prenantes de collaborer au même projet dans une responsabilité partagée et une estime réciproque. »

- Reconnaître la dignité de toute existence humaine, en permettant à chacun de rester sujet et acteur de son histoire pour construire ou reconstruire son existence et s'ouvrir aux autres.
- Aider chaque personne en situation de handicap et ses proches à trouver des solutions personnalisées au sein ou hors de l'Adapei de l'Ain.
- Apporter à chaque personne l'aide qu'elle peut espérer pour traverser les difficultés dans un esprit de solidarité.
- Accueillir et accompagner chaque personne dans sa singularité en respectant ses habitudes de vie, en tenant compte de ses liens et de son environnement, en respectant ses convictions.
- Dispenser avec compétence soins et accompagnements en recherchant les techniques et les attitudes les mieux appropriées à chacun.



*Lâcher de ballons
à l'occasion des 20 ans
de la MAS des Montaines.
Une vraie fête de famille !*



*Un arbre à paroles à l'IME
les Muscaris*

*Création d'une fresque à
l'IME Georges-Loiseau*

LE RESPECT DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Cela signifie le respect de son identité / de ses droits et de ses devoirs / de ses souhaits, de ses envies, de ses demandes / de sa parole, de ses choix / de son rythme (par exemple : respect du rythme de vie des personnes handicapées vieillissantes qui peut être plus lent ou respect du rythme d'apprentissage...) / de son intégrité morale et physique.

LE RESPECT DES FAMILLES ET DES PROCHES AIDANTS

En s'adressant à eux avec humilité et simplicité, sans jugement. Être dans l'échange et considérer la famille (ou le proche aidant) comme un partenaire et reconnaître ses compétences. Respecter leur parcours de vie.

LE RESPECT DES PROFESSIONNELS

Le respect ne peut pas s'exercer dans un sens seulement. Pour pouvoir respecter, il faut aussi être respecté. C'est l'idée de mettre en œuvre un cercle vertueux : je respecte les autres donc je suis respecté par les autres.



Nos missions

« L'association a pour but de favoriser l'intégration de la personne handicapée dans tous les domaines, entre autres dans les domaines professionnel et social »

NOUS ACCOMPAGNONS

les personnes en situation de handicap, à tous les âges de la vie, en établissement ou à domicile.

NOUS ACCOMPAGNONS

les familles (parents, aidants, fratrie).

NOUS PARTAGEONS

avec les associations partenaires (sensibilisation, (in)formation, coopération).

NOUS CONTRIBUONS

avec les pouvoirs publics (partage de diagnostics, proposition de services) à construire de nouvelles réponses.



Séance d'apprentissage
lors d'une sortie Sport adapté
à la Praille

Article 2 des statuts du 13 décembre 2012

LES BUTS DE L'ASSOCIATION

L'Association a pour buts :

- d'œuvrer pour la personne handicapée mentale : l'Association doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour la défense morale et matérielle des personnes (enfants, adolescents, adultes) handicapées mentales avec ou sans trouble associé et permettre à ces dernières d'évoluer en fonction de leurs capacités pour tendre vers leur épanouissement personnel, une autonomie maximale et une qualité de vie tout au long de leur existence ;
- de rassembler, aider et soutenir les familles ayant un enfant, adolescent ou adulte handicapé et leur donner les moyens d'exercer pleinement leur responsabilité parentale ;
- de favoriser l'intégration de la personne handicapée dans tous les domaines, entre autres dans le domaine professionnel et social ;
- tout autre but propre à l'Association.

*Séance d'activités
physiques pour les retraités
du foyer des Quatre Vents*



Article 3 des statuts du 13 décembre 2012

SES MODALITÉS D'ACTION

Pour la réalisation de ses buts, l'Association pourra :

- créer et gérer des établissements ou services appropriés soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes de toute forme, notamment des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des entreprises adaptées ;
- susciter et encourager auprès de toute personne physique ou morale, privée ou publique, la création d'établissements spécialisés ou services en leur apportant son concours ;
- concourir, au sein de toutes les instances internes et externes du mouvement, nationales et régionales, auxquelles l'Association est affiliée, à la définition et à la promotion des droits de la personne handicapée et à leur défense, notamment auprès du pouvoir politique et administratif.



Les chiffres-clefs

L'Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de l'Ain est une association à but non lucratif fondée le 17 octobre 1961 conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et dont la déclaration a été publiée au Journal officiel du 4 novembre 1961.

Elle est désignée sous le sigle Adapei de l'Ain.

Elle est affiliée à l'Unapei (Union nationale des associations de parents et d'amis de personnes handicapées mentales) reconnue d'utilité publique.

Sa durée est illimitée.

Sa zone d'action s'étend prioritairement au département de l'Ain, aux départements limitrophes et à la zone de compétence de l'Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes.

Son siège social est fixé à Viriat, au 278, rue Georges Leclanché. Il pourra être transféré à tout moment sur simple décision du Conseil d'administration.

Article 1 - Statuts du
13 décembre 2012

Jean-Baptiste Simonnet en
compagnie de ses parents

55

ans d'expérience

1 600

personnes
accompagnées

550

adhérents

27

administrateurs

1 500

salariés

54

établissements et
services

2 200

places agréées

80 M€

de budget



L'Adapei aujourd'hui :

*de l'accueil
à l'accompagnement*



L'activité
cirque au
foyer de
Domagne

Six territoires, quatre pôles

Six territoires et quatre pôles

La notion de pôle de compétences est relativement nouvelle dans le secteur médico-social. Elle est plutôt bien maîtrisée depuis quelques années dans le secteur sanitaire. On parle aussi de pôle de développement, d'efficacité ou d'excellence.

Un pôle de compétences définit un périmètre où s'accumulent des savoir-faire dans un domaine spécifique. Le pôle de compétences peut faire bénéficier d'une reconnaissance basée sur l'expertise ou l'excellence par une démarche de recherche et développement ou par un savoir-faire traditionnel. À l'Adapei de l'Ain, il existe quatre pôles de compétences.



► Pôle Enfance



► Pôle Médicalisation

Revermont

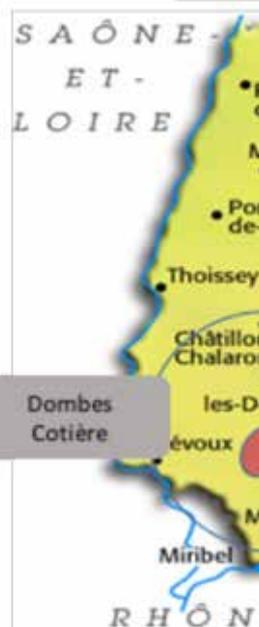
Pôle Enfance :	
IME Georges Loiseau	Villereversure
SESSAD Georges Loiseau	Villereversure
Pôle Médicalisation :	
MAS Les Montaines	Meillonas
Pôle Hébergement et Services aux adultes:	
Foyer d'hébergement les Sourdières	Marboz
Foyer d'hébergement Bresse Revermont	Treffort
Foyer d'hébergement Domagne	Ceyzeriat
Service d'Accueil de Jour Les Sourdières	Marboz
Service d'Accueil de Jour Domagne	Ceyzeriat
Pôle Travail Adapté	
Entreprise Adaptée Restaurant	Saint-Étienne-du-Bois
la Maison des Pays de l'Ain	Treffort
ESAT de Treffort	Marboz
ESAT de Marboz	

Bourg-en-Bresse

Pôle Enfance :	
IME Le Prelion	Péronnas
Pôle Hébergement et Services aux adultes :	
Foyer d'hébergement de La Croix Blanche	Bourg-en-Bresse
Foyer d'hébergement les Prés de Brou	Bourg-en-Bresse
Foyer de vie les 4 vents	Bourg-en-Bresse
SAVS Le Villardois	Bourg-en-Bresse
Foyer d'hébergement de Courtes-Vernoux	Vernoux
Pôle Travail Adapté :	
Entreprise adaptée Adapaysage	Bourg-en-Bresse
Entreprise adaptée Les ateliers de Brou	Bourg-en-Bresse
Entreprise adaptée Maison Nette	Bourg-en-Bresse
ESAT Le Pennessuy	Viriat
ESAT Les Brosses	Vernoux

Dombes - Côtière

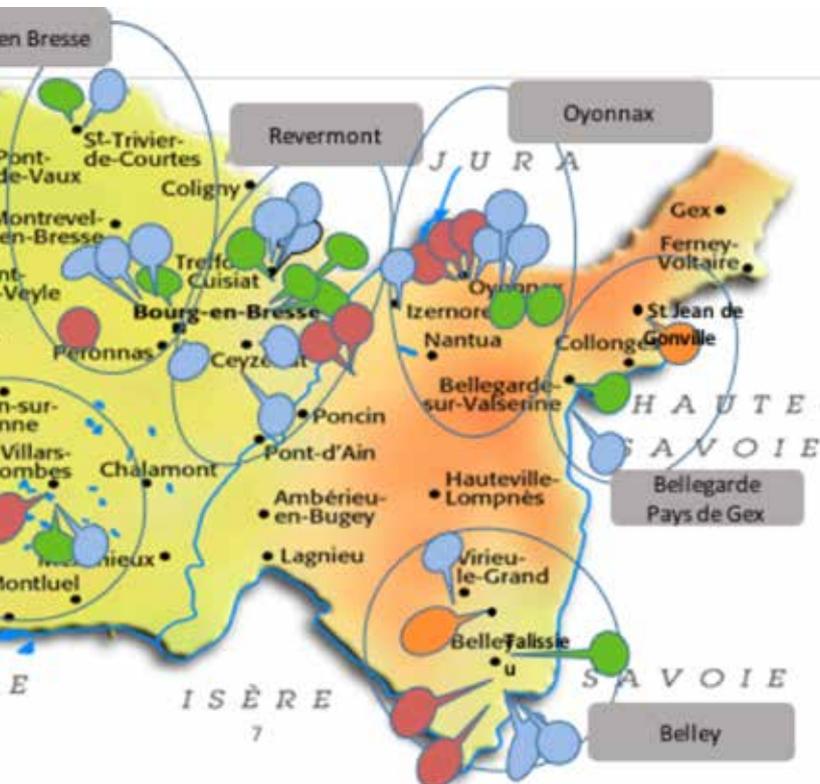
Pôle Enfance :	
SESSAD de la Dombes	Villars-lès-Dombes
Pôle Médicalisation :	
MAS Montplaisant	Saint-Paul-de-Varax
Pôle Travail adapté :	
ESAT les Dombes	Villars-les-Dombes
Pôle Hébergement et Services aux adultes :	
Foyer le Villardois	Villars-les-Dombes



de compétences



► Pôle Travail adapté ► Pôle Hébergement et services aux adultes



Oyonnax

Pôle Enfance :	
IME Les Sapins	Oyonnax
SESSAD	Oyonnax
IEM les Muscaris	Oyonnax
Pôle Hébergement et Services aux adultes :	
Foyer d'hébergement Le Sous Bois	Oyonnax
Foyer de vie Val Fleuri	Izernore
SAVS Le Molière	Oyonnax
Service d'Accueil de Jour Oyonnax	Oyonnax
Pôle Travail Adapté :	
Entreprise Adaptée La Tuilerie	Arbent
ESAT Nierme	Oyonnax

Bellegarde Pays-de-Gex

Pôle Hébergement et Services aux Adultes :	
Foyer d'hébergement Musinens	Bellegarde
Pôle Travail adapté :	
ESAT Bellegarde Industries	Bellegarde
Pôle Médicalisé	
FAM Le Pré la Tour	St-Jean-de-Gonville

Bugéy

Pôle Enfance :	
IME L'Armaillou	Belley
SESSAD l'Interlude	Belley
Pôle Médicalisé	
FAM Sous la roche	Talissieu
Pôle Hébergement et Services aux adultes	
Foyer d'hébergement Lassignieu	Virignin
Foyer d'hébergement Les Patios	Virieu le Grand
SAVS	Belley
Service d'Accueil de Jour Lassignieu	Virignin
Pôle Travail Adapté :	
ESAT La Léchère :	Belley
Cafétéria Croc' Ain	
Blanchisserie Les Biolattes	

Pôle Enfance



« Ce n'est pas
à la personne
handicapée
de s'adapter,
mais à la société
de le faire. »

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a apporté des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées et de leur famille, notamment en matière de compensation du handicap, de scolarité, d'emploi et d'accessibilité.

Elle nous oblige à nous questionner sur nos pratiques et modes de prise en charge des personnes accueillies au sein de nos structures.

On ne parle plus aujourd'hui d'intégration, mais bien d'inclusion, de citoyenneté et de participation à la vie sociale.

Le pôle enfance de l'Adapei de l'Ain, tout en améliorant la qualité d'accompagnement des enfants lourdement handicapés en institution, doit prendre en compte cette évolution pour que chaque enfant trouve sa place dans notre société.

Cela commence par la construction d'un projet de vie personnalisé, cohérent, construit par tous les intervenants auprès de nos enfants et connu de tous (famille, proches aidants, professionnels, milieu ordinaire,...). Ce projet doit être le socle commun, le véritable fil conducteur de tout accompagnement.

Dans le respect de notre projet associatif, L'Adapei de l'Ain doit donc :

- intégrer prioritairement les parents dans le parcours de vie de leur enfant ;
- devenir, grâce à l'ensemble des professionnels de nos structures, une véritable plateforme de service pour mettre nos différentes compétences à disposition de nos jeunes, que ce soit dans nos établissements ou en dehors de ceux-ci ;
- développer l'inclusion de nos enfants en développant des liens et en créant des passerelles vers le milieu ordinaire :
 - ▶ accès à l'école selon des rythmes définis,
 - ▶ accès aux loisirs,
 - ▶ ouverture vers les entreprises (adaptées ou non),
- les accompagner aux gestes de la vie quotidienne (toilette, cuisine, déplacements...);
- travailler conjointement avec les autres pôles pour éviter les ruptures lors du passage d'une structure à une autre.

Nos établissements doivent réussir ce challenge de porter chaque enfant vers un maximum d'autonomie, pour que chaque individu devienne un citoyen à part entière...

Eric JUST
Administrateur, membre du Bureau

Les Instituts médico-éducatifs (IME)

Au service du parcours de chaque jeune, ces établissements composés d'une équipe pluridisciplinaire accompagnent des enfants et adolescents jusqu'à 20 ans. L'objectif est de créer et d'organiser les conditions pour accompagner le jeune dans son développement global et son parcours. La scolarisation est assurée dans des Unités d'enseignement (UE) au sein de l'IME.

Les Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)

De l'intervention dès le plus jeune âge, en passant par le soutien à la scolarité jusqu'à l'entrée dans la vie professionnelle, ces services sont composés d'une équipe pluridisciplinaire qui intervient auprès d'enfants et d'adolescents, dans leurs lieux de vie (domicile, école, loisirs...). Ce service travaille en coopération étroite avec la famille, l'école et tous les partenaires qui interviennent auprès du jeune.



▷ Nos 4 établissements

- ⊕ IME Georges Loiseau
122 places
- ⊕ IME Le Prélion
110 places
- ⊕ IME Les Sapins - Les Muscaris
113 places
- ⊕ IME L'Armaillou
68 places

▷ Nos 5 services

- ⊕ SESSAD Georges Loiseau
25 places
- ⊕ SESSAD de La Dombes
18 places
- ⊕ SESSAD Les Sapins
25 places
- ⊕ SESSAD L'Interlude
20 places
- ⊕ SSIS d'Oyonnax
20 places

Goûter à l'IME Le Prélion

Pôle Travail Adapté



« Un ESAT/EA doit être reconnu comme un acteur économique à part entière car il permet à ceux qu'il accueille d'être reconnus. »

L'ESAT

de demain se prépare aujourd'hui.

A l'heure où de profondes réformes sont en cours, que les besoins sociaux et humains se diversifient et où l'environnement économique et social se transforme, les ESAT, au service de la citoyenneté professionnelle des personnes handicapées, doivent être en permanence dans la perspective, l'anticipation et l'innovation.

Les orientations du projet associatif de l'Adapei de l'Ain 2015-2020 ont été prises en compte pour mener à bien les objectifs stratégiques et opérationnels de nos ESAT.

Pour les jeunes travailleurs handicapés, orientés ou entrant en ESAT, il est important :

- d'assurer la cohérence des projets de vie et des projets professionnels ;
- de développer l'apprentissage ;
- de favoriser la mobilité interétablissements au profit de leur projet professionnel ;
- de développer les activités des IMPro en lien avec les activités actuelles et futures des ESAT.

Il est également important de garantir à chaque travailleur handicapé le bénéfice des activités de soutien hebdomadaire et d'uniformiser les temps de travail et les pratiques.

L'innovation est pour nous le défi qui va nous permettre :

- de développer l'innovation produit-process ;
- d'adapter l'environnement, les machines, les outils et les postes de travail aux travailleurs handicapés par rapport à leur handicap et à l'activité ;
- d'augmenter la capitalisation des travailleurs handicapés et salariés.

Dans ce contexte, Il est important :

- de savoir évaluer les compétences,
- d'adapter la formation à l'activité, aux process, aux outils,
- de valoriser nos savoir-faire (individuels ou collectifs),
- de valoriser nos performances,
- de garantir l'avenir par la continuité des acquis,
- de favoriser l'expertise métier (recrutement, formation management),
- de faire évoluer le statut de travailleur handicapé comme en milieu ordinaire tout en restant en milieu protégé.

Un ESAT/ EA doit être reconnu comme un acteur économique à part entière car il permet à ceux qu'il accueille d'être reconnus. À la question « Pour vous, c'est quoi le bonheur ? », lancée à la salle lors d'une réunion de préparation du Projet associatif, « c'est d'avoir un travail ! » a répondu un « acteur » d'un ESAT.

Gilbert PELENC

Vice-président chargé du Développement économique

Les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Ce sont des établissements structurés pour proposer des conditions de travail adaptées pour des personnes en situation de handicap. En plus des activités professionnelles, ils proposent des soutiens médico-sociaux et éducatifs.



Les Entreprises adaptées (EA)

Ce sont des entreprises du milieu ordinaire employant au moins 80 % de personnes en situation de handicap. Elles permettent à tout travailleur handicapé d'exercer une activité salariée dans des conditions adaptées à ses possibilités et à son projet professionnel. Ces travailleurs en situation de handicap sont des salariés de l'Adapei de l'Ain.

▷ Nos 8 établissements

- ⊕ Le Pennessuy 187 places
- ⊕ La Léchère 132 places
- ⊕ Les Teppes 52 places
- ⊕ Les Brosses 50 places
- ⊕ Nierme 87 places
- ⊕ Treffort 60 places
- ⊕ Bellegarde 56 places
- ⊕ Les Dombes 50 places

▷ Nos 5 entreprises

- ⊕ La Maison des Pays de L'Ain 12 Emplois TH
- ⊕ Maison Nette 31 Emplois TH
- ⊕ Adapaysage 15 Emplois TH
- ⊕ Les Ateliers de Brou 23 Emplois TH
- ⊕ La Tuilerie 10 Emplois TH



Travaux de métallerie à l'ESAT du Pennessuy

Pôle Hébergement et Services



Les adultes handicapés ont une espérance de vie plus longue, ce qui signifie qu'ils vivent plus longtemps dans les Foyers où ils ont été admis soit à l'âge de 20 ans, soit dès qu'ils font valoir leur droit à la retraite. Dès lors, l'hébergement doit se penser dès sa conception comme un lieu de vie sécurisé de qualité (locaux, encadrement, soins) bien sûr mais aussi comme un lieu de vie dynamique intégré à la cité ou au village et en interaction avec les réseaux de droit commun ou adaptés.

Organiser l'offre de service autour du parcours de vie
Certaines personnes souhaitent vivre chez elles, seules ou en couple. D'autres, préfèrent vivre en collectivité. Elles ont besoin d'un accompagnement continu ou séquentiel en fonction de l'évolution de leur situation. Mais toutes ces personnes souhaitent la même chose : qu'on ne les fasse pas entrer dans des cases. Cela implique une évolution dans l'accompagnement : des organisations décloisonnées, des équipes polyvalentes et une articulation sans faille autour du projet de vie de la personne. Cela implique aussi que l'on doive garantir aux parents un accompagnement au-delà de leur présence et aux fratries l'assurance d'une continuité.

Le projet de vie : des besoins mais surtout des envies
Le projet de la personne ne doit pas se réduire à la liste des difficultés ou des incapacités. Il doit surtout prendre en compte ce que la personne peut et veut faire et en quoi sa famille peut être une aide à la réalisation de ce projet.

C'est pourquoi, le projet de vie doit intégrer toutes les dimensions du parcours de vie de la personne y compris ses activités sociales, artistiques, sportives mais aussi sa vie affective, ses liens avec ses amis et sa famille. Les personnes handicapées ont des envies, elles ont juste besoin qu'on les écoute vraiment.

Pierre PIQUET
Administrateur, trésorier adjoint

Projet de construction
d'un foyer pour personnes
handicapées vieillissantes
sur d'Oyonnax.
Ouverture prévue
en 2018 (© Cabinet
d'architectes Dosse)



aux adultes

Les Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Les SAVS proposent un accompagnement à des personnes en situation de handicap, favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. L'ensemble des prestations délivrées par ce service peut être réalisé au domicile de la personne handicapée mais également sur tous les lieux où s'exercent les activités sociales, de formation, scolaires, professionnelles, que ce soit en milieu ordinaire ou protégé... Le cas échéant, elles peuvent se dérouler dans les locaux du SAVS.

Les Services d'accueil de jour (SAJ)

Ils proposent un accompagnement en journée aux personnes adultes en situation de handicap, par des activités visant le développement ou le maintien des acquis et leur autonomie et avec une visée d'inclusion sociale.

Les Foyers d'hébergement (FH)

Les foyers d'hébergement sont destinés à l'hébergement et l'accompagnement des personnes adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle en ESAT / EA ou qui sont accueillies au SAJ.

Les Foyers de vie (FV)

C'est un lieu de vie pour les personnes qui ont besoin de soins et/ou de soutien à la vie quotidienne. Il accueille des personnes adultes handicapées déficientes intellectuelles, avec ou sans troubles associés.

▷ Nos 13 foyers

- Le Villardois 50 places
- Le Val Fleuri 15 places
- Les Sourdières 40 places
- Croix-Blanche 16 places
- Les 4 Vents 30 places
- Sous-Bois 60 places
- Les Prés de Brou 34 places
- Lassignieu 60 places
- Les Patios 30 places
- Treffort 58 places
- Courtes 50 places
- Domagne 66 places
- Musinens 38 places

▷ Nos 6 SAJ

- Villars 10 places
- Lassignieu 12 places
- Domagne 48 places
- Treffort 12 places
- Oyonnax 14 places
- Marboz 5 places

▷ Nos 3 SAVS

- Bourg 75 places
- Oyonnax 25 places
- Belley 31 places

Pôle Médicalisation



« Un des points forts du Projet associatif global est la réaffirmation des droits des usagers : droit à la citoyenneté, droits à la santé, à la prévention, à un confort de vie, à la "non-souffrance". »

Le pôle médicalisation de l'Adapei de l'Ain est composé de 4 établissements : 2 FAM et 2 MAS.

Ces établissements médico-sociaux sont des lieux de vie pour des adultes souffrant de handicaps qui ont souvent des effets invalidants tant sur le plan psychologique que physique et qui rendent leur vie quotidienne et sociale plus difficile.

Ils nécessitent une surveillance, des soins médicaux constants et un accompagnement soutenu et personnalisé.

Le terme médico-social recouvre des axes différents : le médical, le social et les actions qui en découlent ne doivent pas être superposées mais étroitement imbriquées car la réalité est souvent bien plus complexe. Les professionnels et les familles doivent ensemble inventer des approches innovantes pour mieux favoriser l'accompagnement des résidents en respectant une éthique basée sur certains principes dont :

- ▶ la liberté de choix, le partenariat usager/famille/professionnels, l'évaluation de la qualité de l'accompagnement ;
- ▶ la bientraitance et la bienveillance doivent être au centre de la démarche et créer une dynamique dans les établissements concernés.

Des outils peuvent aider à l'évolution des réponses apportées et aux prestations offertes : le projet d'établissement, le projet individuel, le CVS, le contrat de séjour, la charte des droits et libertés, le livret d'accueil...

Un des points forts du Projet associatif global est la réaffirmation des droits des usagers : droit à la citoyenneté, à la santé, à la prévention, à un confort de vie, à la « non-souffrance ». Les personnes handicapées revendiquent tout simplement des droits identiques à ceux de n'importe quelle personne valide.

Leur demande d'autonomie ne signifie pas faire tout seul mais pouvoir faire des choix et être accompagné de la façon la plus humaine possible. Le projet de vie de chacun doit englober tous les aspects concourant à une meilleure qualité de vie. Le projet de soins doit en faire partie, les activités et loisirs également.

Les difficultés liées au handicap sont variables d'une personne à l'autre mais entraînent de toute façon une vulnérabilité plus grande et un besoin important d'un soutien et d'une stimulation.

La qualité de vie passe non seulement par le respect des besoins biologiques de base mais également par un accompagnement prenant en compte un projet de vie plus vaste basé sur des relations sociales et un environnement dans lequel l'épanouissement de la personne est possible.

Dans le Projet associatif global, la mise en œuvre des droits des personnes handicapées est largement décrite et une attention particulière a été portée sur ce public défavorisé et d'une grande vulnérabilité.

L'hétérogénéité des publics accueillis représente une grande complexité et une diversité de situations qui obligent à une prise en charge personnalisée. La grande dépendance de ces personnes dont la capacité de décision et d'action est souvent altérée demande aux professionnels des capacités d'imagination, de créativité et de prises d'initiatives afin de pouvoir comprendre les besoins et attentes de ces personnes car être compris est certainement un des éléments essentiels de la qualité de vie telle que vue par eux. Le problème de vieillissement de ces personnes qui accélère et renforce leur dépendance doit également nous inciter à proposer des réponses adaptées et urgentes.

Marie-France COSTAGLIOLA
Vice-présidente de l'Adapei de l'Ain

Les Foyers d'accueil médicalisés (FAM)

Lieu de vie pour les personnes qui ont besoin de soins et de soutien à la vie quotidienne, le FAM accueille les personnes pour lesquelles un accompagnement humain permanent est nécessaire, notamment pour la surveillance médicale et les soins.

En veillant à leur stimulation et à leur bien-être, leur sont proposées des activités d'animation et une ouverture sur la vie sociale et culturelle.

▷ Nos 2 Foyers d'accueil médicalisé

- Sous La Roche 36 places
- Pré La Tour 40 places



Activité tricot au FAM Pré-la-Tour

Les Maisons d'accueil spécialisées (MAS)

Les MAS proposent un accueil permanent pour les personnes en situation de handicap sévère : déficience intellectuelle sévère, autisme ou TED, polyhandicap. La nature même du handicap nécessite une aide totale, partielle et adaptée dans tous les actes essentiels de la vie. Au-delà de la surveillance médicale et des soins constants, l'accompagnement en MAS se doit de prendre en compte la dimension sociale pour inscrire une dynamique dans le projet de vie des personnes accueillies.

▷ Nos 2 Maisons d'accueil spécialisées

- Les Montaines 63 places
- Montplaisant 62 places



Une chambre à la MAS Les Montaines

Recensement des besoins au 31/12/2015

Liste d'attente Adapei de L'Ain (orientations MDPH)

Adapei de L'Ain	Établissements et services de L'Adapei de L'Ain		Nombre de personnes handicapées en liste d'attente		
ORIENTATIONS	PLACES AGRÉÉES	PLACES FINANCÉES	DPT	H.DPTR	ENSEMBLE
PÔLE HÉBERGEMENT					
FV	45	45	16	2	18
FH	502	502	75	4	79
SAJ	116	101	17	1	18
SAVS	181	131	98	0	98
S/TOTAL	844	779	206	7	213

PÔLE TRAVAIL					
ESAT	674	674	321	29	350

PÔLE ENFANCE					
IME	360	360	115	6	121
SESSAD/SSIS	108	108	87	0	87
IEM LES MUSCARIS	13	13	5	0	5
S/TOTAL	481	481	207	6	213

PÔLE MÉDICALISATION					
FAM	76	76	25	13	38
MAS	124	124	24	9	33
S/TOTAL	200	200	49	22	71

TOTAL LISTES	2199	2134	783	64	847
---------------------	-------------	-------------	------------	-----------	------------

L'Adapei demain *de la réflexion aux orientations*

Quelles sont nos valeurs
partagées pour
co-construire
nos orientations ?



Une démarche en trois étapes

Une démarche en trois étapes

Une méthode
qui assure la
participation de
toutes les parties
prenantes :
personnes
handicapées,
parents,
administrateurs,
professionnels.

ÉTAPE 1

Élaborer les orientations politiques



Recueillir les attentes et préoccupations des parties prenantes :

- panel et forum des usagers
- 5 ateliers sur les thèmes essentiels pour construire une vision partagée :

- ▶ la qualité de vie au cœur des accueils et accompagnements ;
- ▶ assurer la continuité et la cohérence des parcours de vie des personnes accueillies et accompagnées ;
- ▶ renforcer les liens et collaborations entre les professionnels et les familles, et favoriser l'action des bénévoles ;
- ▶ mettre en œuvre un exercice effectif des droits dans la vie quotidienne des personnes accueillies et accompagnées ;
- ▶ promouvoir et mettre en œuvre une vision inclusive.

Ces réflexions ont permis de dégager les 6 orientations et leurs 28 finalités, approuvées par l'Assemblée Générale en juin 2015.

Eric JUST et des représentants des usagers, des parents et des professionnels ont présenté les grandes orientations du projet associatif lors de l'Assemblée Générale 2015 qui les a approuvées.



ÉTAPE 2

Élaborer les objectifs du projet



Sur les bases des orientations et des finalités, des objectifs stratégiques ont été élaborés par le Bureau et la Direction Générale.

Sur la base de ces objectifs stratégiques :

Un comité de pilotage du projet où participent les administrateurs, la Direction Générale et les Directeurs d'établissement.

- recueil des attentes des familles : un groupe de travail de parents animé par le Président (pour dégager les priorités) ;
- déclinaison d'objectifs opérationnels par Pôle de compétence et engagement des Directeurs lors d'un séminaire.

ÉTAPE 3



Construire un plan d'actions

Les objectifs du projet associatif sont déclinés en plan d'actions dont :

Une communication ciblée pour les personnes handicapées (guide projet associatif FALC), pour les parents (lettres du président), et pour les professionnels (lettres de la directrice générale).

- des actions prioritaires fixées par le Comité stratégique à reprendre impérativement dans les plans d'actions des projets d'établissement ;
- des actions complémentaires par pôle et par établissement (déclinaison des objectifs opérationnels).



L'Adapei demain : des orientations à l'action



LIBRES PAROLES *

« Il y a deux projets personnalisés différents entre le foyer et l'ESAT, parfois ils manquent de cohésion et de cohérence. »

« Ne pas s'arrêter aux gestes quotidiens, leur donner du sens, penser aussi aux loisirs comme partie intégrante de l'accompagnement ! »

« La fatigue ne doit pas être un prétexte pour ne pas faire d'activité... »

« La bienveillance, c'est rechercher la qualité de vie, le bien-être des personnes ; c'est faire preuve de bon sens et aussi de chaleur humaine. »

* Ces citations sont extraites des échanges lors des ateliers de réflexion.

La qualité de vie au quotidien des personnes accueillies et accompagnées est la finalité essentielle de tout accompagnement. Jean-Luc Simon en propose une définition concrète : « A la question posée "quelle autonomie pour quelle qualité de vie ?", la réponse qui vient naturellement à l'esprit est : « une autonomie maximale pour une qualité de vie épanouissante et choisie ». La qualité de vie est étroitement liée à la capacité de participation et de partage, c'est-à-dire la possibilité d'avoir un échange actif avec les autres et son environnement.

À l'Adapei de l'Ain, l'accompagnement est conçu comme la recherche permanente, avec la personne accompagnée, de la valeur de soi-même : l'échange avec les autres et la possibilité donnée à la personne accompagnée d'apporter aux autres sont donc les principaux vecteurs des accompagnements proposés par nos établissements et services.



cœur des accueils et accompagnements

Ce qui nous guide et nous engage

- ▶ **ACCOMPAGNER** toute personne en situation de handicap, du fait de sa déficience intellectuelle ou psychique, et sa famille.
- ▶ **AMÉLIORER** et **VALORISER** le service rendu à l'usager et évaluer sa pertinence.
- ▶ **POSITIONNER** le projet personnalisé au cœur du projet de vie de la personne.
- ▶ **INSCRIRE** la qualité de vie au cœur des pratiques quotidiennes.
- ▶ **MOTIVER** et **IMPLIQUER** l'ensemble des parties prenantes dans leurs fonctions et rôles respectifs.
- ▶ **RÉPONDRE** et **S'ADAPTER** aux problématiques des personnes accueillies et accompagnées dans leur cadre de vie
- ▶ **INTÉGRER** la dimension éthique dans la culture de l'Association.

Nos actions prioritaires

- ▷ Harmoniser la procédure d'élaboration et de suivi des projets personnalisés.
- ▷ Harmoniser la trame et la méthodologie des projets d'établissements.
- ▷ Mettre en place une commission éthique associative.
- ▷ Rechercher des accompagnements innovants pour les personnes en MAS/FAM.
- ▷ Créer un dispositif associatif d'aide aux aidants de personnes polyhandicapées.
- ▷ Actualiser la grille d'évaluation des besoins et des habitudes de vie (intégrer l'évaluation cognitive, fonctionnelle, et des compétences sociales).
- ▷ Élaborer un contrat de séjour associatif.
- ▷ Réaliser un diagnostic des bâtiments de l'association.
- ▷ Refondre et spécifier les enquêtes de satisfaction.
- ▷ Élaborer un guide concerté de prévention et de gestion des comportements à problème.



ORIENTATION 2

Assurer la continuité et la cohérence

LIBRES PAROLES

- « Le dossier doit suivre l'usager d'un établissement à l'autre à l'intérieur de l'Adapei »
- « Il y a des délais d'attente, en cas de passage d'un établissement à un autre, en particulier pour le passage de l'IME en foyer, qui sont parfois vécus comme des ruptures. »
- « Les usagers sont obligés de s'adapter à une organisation et des modes de vie qui ne sont pas conformes à leurs attentes. »
- « Je suis travailleur en ESAT et j'habite au foyer : que se passe-t-il si je tombe malade ? »
- « Quelle alternative à l'EHPAD pour les personnes handicapées vieillissantes ? »
- « Il faudrait une gestion partagée des listes d'attente. »

La notion de parcours de vie recouvre le cheminement individuel de chaque personne dans les différentes dimensions de sa vie : personnelle et relationnelle, professionnelle et sociale, familiale et citoyenne. Cette notion interroge les politiques publiques ainsi que les découpages institutionnels, administratifs, pratiques, qui peuvent mettre à mal la continuité des parcours de vie.

Plusieurs domaines de la vie des personnes que nous accompagnons sont concernés par des risques de rupture ou d'incohérence, par exemple l'articulation du soin et du prendre soin, les passages et transitions aux différents âges de la vie, des compatibilités de cultures et de méthodes de travail. Nous sommes attentifs à anticiper et à prévenir ces risques dans tous les domaines de la vie des personnes accueillies et accompagnées dans nos établissements et services.



des parcours des personnes accueillies et accompagnées

Ce qui nous guide et nous engage

► **ANTICIPER**

la demande de nouveaux services.

► **CONSTRUIRE**

des parcours cohérents dans leurs différentes dimensions.

► **ASSURER**

la continuité entre les établissements et les services.

► **PENSER**

l'organisation des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) au regard des parcours des personnes.



Nos actions prioritaires

- ▷ Installer une commission d'admission associative.
- ▷ Assurer le suivi des listes d'attente.
- ▷ Référencer les théories, méthodes et programmes d'accompagnement.
- ▷ Élaborer transversalement les procédures de stage et de transition d'un établissement à l'autre (notamment IMPRO/ESAT).
- ▷ Organiser le droit au retour.
- ▷ Proposer des dispositifs de prise en charge précoce.
- ▷ Créer des places de répit et d'accueil d'urgence, d'accueil temporaire et d'accueil de jour dans chaque établissement d'hébergement.
- ▷ Développer des dispositifs dont des plateformes de services.

ORIENTATION 3 *Mettre en œuvre un exercice des droits*

LIBRES PAROLES

« Il faut que la possibilité de choisir son médecin soit assurée. Il faut aussi améliorer l'accès aux soins, notamment le dépistage ou encore la distribution des médicaments. »

« Le problème de l'accueil des personnes handicapées dans les services d'urgences est préoccupant : c'est inadmissible de laisser une personne seule aux urgences. »

« Il est étonnant que certains établissements et services ne fonctionnent que onze mois dans l'année. »

« Sur les couples, c'est compliqué dans les structures : il faut rester très discret. Grande difficulté, il faut vivre caché. Il n'y pas de place pour un grand lit dans les chambres. »

Les droits, qu'ils soient fondamentaux ou spécifiques, n'ont de sens que s'ils sont effectivement mis en œuvre. La qualité de vie est en grande partie liée aux possibilités pour les personnes, ainsi que pour leur famille, de prendre une part active aux décisions qui les concernent, tant sur le plan individuel que collectif.

L'expression et la participation sont donc au cœur de l'effectivité des droits, comme le soulignent de nombreuses recommandations de bonnes pratiques disponibles sur ce sujet.

Nous devons veiller en particulier que les difficultés des personnes pour communiquer ou s'exprimer ne constituent pas un empêchement à l'effectivité des droits, notamment pour les personnes les plus dépendantes d'autrui.



au quotidien des personnes accueillies et accompagnées

Ce qui nous guide et nous engage

- ▶ **ACCUEILLIR, SERVIR et ACCOMPAGNER** chaque personne dans sa singularité en garantissant un exercice effectif de ses droits.
- ▶ **ASSURER** une égalité de traitement des personnes accueillies ou accompagnées par l'Adapei de l'Ain.
- ▶ **FAVORISER et GARANTIR** l'expression de ses convictions et habitudes de vie en tenant compte des liens avec son environnement.
- ▶ **ADAPTER** le cadre de vie aux publics accueillis.
- ▶ **AMÉLIORER** l'accès aux soins.

Nos actions prioritaires

- ▷ Unifier la présentation et les modalités d'exploitation des rapports des CVS.
- ▷ Organiser les temps d'ouverture des établissements et services dans l'intérêt des personnes.
- ▷ Harmoniser les temps de travail en ESAT.
- ▷ Mettre en place un dispositif de suivi des activités de soutien en ESAT.
- ▷ Harmoniser les outils obligatoires de communication et d'accompagnement.
- ▷ Créer un pilotage associatif d'accès aux soins.
- ▷ Mettre en place un dispositif d'amélioration des conditions de travail et d'adaptation au poste pour les travailleurs dans les ESAT.
- ▷ Élaborer un guide d'accès aux soins, de prévention et d'éducation pour la santé.
- ▷ Organiser le soutien administratif à l'exercice des droits des personnes sur chaque territoire.
- ▷ Élaborer la trame du projet individuel en FALC.

ORIENTATION 4

Renforcer les liens et collaborations entre les

LIBRES PAROLES

« Il y a une méconnaissance du travail des uns et des autres : les parents ne connaissent pas toujours la charge du travail des professionnels et les professionnels ne prennent pas assez en compte les compétences des parents. »

« L'écoute, la confiance, la disponibilité sont indispensables ; le dialogue et les rencontres ne sont pas assez nombreuses. »

« Il faut se faire connaître des bénévoles et faire vivre le bénévolat, mais comment ? »

« Au passage à l'âge adulte, quelle place pour les parents ? Les familles sont une ressource précieuse, mais doivent-ils être systématiquement présents à tous les moments de la vie ? »

La collaboration entre les parents, les proches, et les professionnels est un élément central de notre projet : elle conditionne en effet la cohérence des accompagnements, à tous les âges de la vie. La personne en situation de handicap a besoin de l'étayage de sa famille, comme de celui des professionnels.

Ces étayages doivent se compléter et, de même que l'exercice de la parentalité évolue et se transforme de l'enfance à la vie adulte et ensuite de l'avancée en âge, les compétences de tous sont également nécessaires, sur une base d'estime et de reconnaissance mutuelle.

Dans le cadre de notre association, les familles doivent pouvoir exprimer des demandes pour elles-mêmes et recevoir les conseils, accompagnements et soutien nécessaires.

Le secteur social et médico-social a connu une professionnalisation croissante. Il convient de repenser le soutien que peuvent apporter les bénévoles dans les activités associatives et celles des établissements et services.



Ce qui nous guide et nous engage

- ▶ **ACCUEILLIR** les parents et familles dans l'association et dans les établissements.
- ▶ **CRÉER** les conditions d'un travail collaboratif – commun et confiant – autour du Projet personnalisé des personnes accueillies et accompagnées.
- ▶ **ACCOMPAGNER** les parents, les fratries et les proches, dans l'exercice de leurs fonctions parentales.
- ▶ **DÉVELOPPER** le service rendu par l'action familiale et les sections de territoire.
- ▶ **RÉAFFIRMER** le rôle et la place de la famille.
- ▶ **FAVORISER** et **ACCOMPAGNER** l'action des bénévoles.

Nos actions prioritaires

- ▷ Recenser le bénévolat sur chaque territoire.
- ▷ Mettre en place une permanence téléphonique pour les familles.
- ▷ Créer un lieu convivial et de qualité pour l'action familiale dans chaque territoire.
- ▷ Créer des groupes de parole à thèmes dans les établissements.
- ▷ Organiser des séances d'information sur les transitions enfants/adultes.
- ▷ Organiser une journée d'accueil et d'information des nouvelles familles adhérentes.
- ▷ Installer une commission de médiation associative.
- ▷ Organiser des événements festifs dans les établissements.
- ▷ Élaborer un guide d'accueil des nouveaux parents.
- ▷ Mettre en place une conférence annuelle parents/ professionnels « cœur de métier ».
- ▷ Mettre en place des ateliers « parentalité » et d'entraide.
- ▷ Mettre en place un cadre sécurisé d'action des bénévoles.

ORIENTATION 5

Promouvoir la recherche, l'expertise, l'innovation et l'

LIBRES PAROLES

« Il y a une pénurie de professionnels dans certaines spécialités (spécialistes, paramédicaux, etc.). »

« On ne connaît pas assez les dispositifs existants et les pratiques innovantes. Mutualiser les idées innovantes est devenu une nécessité ! »

« Il faut décloisonner les établissements avec plus de coordination. »

« Il y a beaucoup de turnover dans certaines structures, les référents des personnes accompagnées changent trop souvent. »

Dans

un monde en mutation profonde et rapide, il faut être agile et inventif. Les réponses de demain n'auront plus grand-chose à voir avec celles qu'ont inventées, avec pertinence, nos prédécesseurs. Dans un contexte de fortes tensions économiques et sociétales, notre responsabilité augmente, parce que nous devons rendre compte de ce que nous entreprenons comme de ce que nous dépensons.

Nous sommes contraints d'être innovants, y compris dans la gouvernance et le management. Tout est en effet lié dans un ensemble interactif : un management collaboratif permet de développer l'énergie et la reconnaissance nécessaires aux projets. Les projets réussis créent l'équipe et la performance n'est possible que si les objectifs sont partagés.

C'est le cercle vertueux que nous souhaitons entretenir dans notre association et dans nos établissements et services. Les moteurs en sont la recherche-action, l'affirmation de l'expertise, l'appétit d'entreprendre et d'innover, la responsabilité.



Ce qui nous guide et nous engage

- ▶ **PROMOUVOIR** la recherche, l'expertise, le développement et l'innovation.
- ▶ **CONSOLIDER** l'implication de l'Adapei dans tous les domaines de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
- ▶ **METTRE EN PLACE** un système de veille et de vigilance innovant.
- ▶ **CAPITALISER** sur les talents des salariés et les valoriser.
- ▶ **CAPITALISER** sur les talents des travailleurs handicapés et les valoriser.

Nos actions prioritaires

- ▷ Renforcer la démarche de management par gestion de projets.
- ▷ Développer et animer des groupes métiers (psychologues, etc.).
- ▷ Renforcer les connaissances des administrateurs par la mise en place d'un cycle annuel de formations.
- ▷ Élaborer un schéma directeur RH et mettre en place une GPEC pour les salariés et les travailleurs handicapés.
- ▷ Organiser le pilotage de la gestion des risques (système d'exploitation global des évènements indésirables).
- ▷ Élaborer un guide général qualité et sécurité.
- ▷ Réviser le référentiel général d'évaluation interne en intégrant le Guide « Tricard* » et le Système de management par la qualité.
- ▷ Organiser une journée associative d'intégration et de formation pour les nouveaux salariés.
- ▷ Favoriser la représentation dans les travaux HAS/ANESM/ANAP.
- ▷ Mettre en place les entretiens annuels d'évaluation et d'objectifs pour tous les salariés.
- ▷ Développer une culture « benchmark* » en favorisant les visites et échanges.
- ▷ Mettre en place un dispositif de Reconnaissance des compétences professionnelles pour les travailleurs d'ESAT.
- ▷ Organiser un recensement systématique des innovations au sein de l'entreprise.
- ▷ Élaborer un guide de prévention et de gestion des crises de la structure.
- ▷ Mettre en place un service de santé associatif au travail pour les salariés et les travailleurs d'ESAT.

ORIENTATION 6

Agir pour une société accueill

LIBRES PAROLES

« L'inclusion, ça passe par la sensibilisation des enfants à la question du handicap. »

« C'est aussi développer des activités communes entre personnes handicapées et personnes « ordinaires ». »

« L'association est importante pour porter les revendications des usagers, elle doit interpeller les pouvoirs publics. »

« Il vaut mieux mettre les moyens pour accompagner en utilisant les moyens ordinaires plutôt que de créer des outils spécialisés. »

« Ne pas se contenter de dire que ce n'est pas possible mais se donner les moyens d'essayer et de mettre en place toutes les adaptations qui pourraient permettre que cela soit possible. »

Notre

projet resterait inachevé et inefficace si nous ne mettons pas toute notre énergie à construire une société plus accueillante et plus inclusive à l'égard des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Dans les schémas intégratifs, ce sont les personnes et les familles qui devaient faire tous les efforts pour être acceptés et considérés. Dans un schéma inclusif, demandons tous ensemble à la société, enfin, de faire sa part des efforts nécessaires.



Ce qui nous guide et nous engage

- ▶ **INFORMER ET PERMETTRE** les rencontres pour faire évoluer le regard de la société sur les personnes en situation de handicap.
- ▶ **INSCRIRE** l'Adapei dans la lutte pour une nouvelle place sociale faite à la personne handicapée et être reconnu comme acteur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- ▶ **OUVRIR** l'association à l'extérieur et développer les partenariats.
- ▶ **REPENSER** les moyens, les méthodes et les actions pour permettre l'inclusion.

Nos actions prioritaires

- ▷ Recenser les représentations de l'Adapei de l'Ain par territoire.
- ▷ Recenser et formaliser les partenariats par territoire.
- ▷ Organiser des journées portes ouvertes et de sensibilisation du grand public.
- ▷ Développer le site Internet.
- ▷ Élaborer des outils de communication positive à l'attention du grand public.
- ▷ Harmoniser les supports de communication pour une identité unique associative.
- ▷ Investir toutes les instances de territoire.
- ▷ Signer des conventions de partenariat.
- ▷ Organiser des conférences grand public.
- ▷ Investir tous les dispositifs de droit commun.
- ▷ Investir les « politiques Handicap » des entreprises.
- ▷ Contribuer à des solutions qui permettent une mixité des publics dès le plus jeune âge.

Le Projet associatif global 20

Nous avons déjà atteint un premier objectif : élaborer ce Projet associatif global, en concertation avec toutes les parties prenantes. Une occasion pour toutes et tous de penser ensemble l'avenir.

Par ce projet, nous réaffirmons les valeurs et le sens de notre action. Nous inscrivons l'Adapei de l'Ain dans une dynamique de changement et d'amélioration continue du service, à l'écoute des besoins et au plus près des projets de vie des personnes accueillies et de leur famille. Nous avons voulu un projet associatif ambitieux qui constitue désormais la feuille de route de chacun pour les cinq années à venir.



15-2020 : un travail permanent

Du Projet associatif au Projet d'établissement

Les établissements et services de l'Adapei de l'Ain tirent la légitimité de leurs actions de la politique associative.

C'est pourquoi, dans les prochains mois, les Projets d'établissements et de services seront mis en adéquation avec le projet associatif. Ils déclineront des plans d'actions concrets. Le Comité de pilotage en suivra la mise en œuvre.

C'est par la réalisation du Projet associatif global que l'Adapei de l'Ain pourra appréhender sereinement les défis à venir dans un monde toujours en mouvement.

Nous réussissons ensemble, parce que nous en avons la volonté...

Michelle PIERRET,
Directrice Générale



Remerciements aux

des ateliers

Les familles :

JUST Eric
CHANEL Marie Josèphe
PACQUELET Gisèle
MILLON Paulette
DELALE Franck
JANIAUT Michel
BALDEMIR Ayse
PARTY Dominique
JANDRAU Philippe
THENON Ginette
BOULHOL Pierre
BOQUILLOT Bernard et Madeleine
GAIFFE Erick
Mme MICHEL
PERRIN Christiane
LANEAU Jean Jacques

Les professionnels

BOUSSIER Rémi
BANDEL Emmanuelle
CHARNET Isabelle
CHARRETON Anne lise
COURTOIS Emilie
GASNIER Céline
KAHYA Hunsé
LARME Nathalie
MOREIRA Victor
RICHARD Geneviève
BERNACHON Myriam
CAVAGNA Cécile
CHIVAL Danièle
CONVERT Séverine
DODART Jane
FONTANA Laëtitia

JEAN Delphine
LAMPUIS Sylvain
LEFEVRE Delphine
PINEY Maryse
PONCET Sonia
BIF Marielle
CHOCHOIS Christine
DAIMIN Adherrahmane
FERRARI Marylène
FOUCRIER Bernard
NADEAU Caroline
OLLIER Cindy
POMMATAU Sarah
VALOUR Stéphanie
PARTY Dominique
CHAPUIS Catherine
CHASSIGNOLLE Claire
HAVE Francette
NDIAYE Anne laure
PONCET GIAJ Pascale
RUEL Cécile
SAMAIN Christophe
ULRICH Emmanuel
BLANCHON D. Thecla
CUNY Pascal
DELIANCE Simon
DUCOLOMB Cécile
MATHIEU Tiphaine
MEULIEN Delphine
PELLETIER Quentin
SARRAU Franck
BERTHOLIS Magali
LLODRA Stéphanie
MASSART Valérie
MINUTTI Audrey

du groupe de travail

Les bénéficiaires

MONNIER Mireille
DIMBERTON Gaëlle
LIMANDAS Bernadette
BERTILLOT Amélie
GAUTHY Damien
DROCOURT Céline
SUBTIL Marie Céline
PILLON Corinne
PINEY Maryse
PERRET Marie
LARME Nathalie
GASCON Romain
NOEL Christelle
LACHAISE Frédéric
RUEL Cécile
LANCON Marion
THENON Ginette
SAUNIER Mireille
DAVID Hélène
FLOUR Angélique
POMMEPUY Olivier
LORENZATI Fanny
VINCHI Amandine
BOULHOL Pierre
MOREL Aline
GIACOMINO Dominique
DANANCHER Yolande
PERRET Quentin
NADEAU Caroline
BRU Martine

du séminaire des directeurs

PITAVY Eliane
ABDELLILAH Chimène
RIDOUX Jean François
MANGIAVILLANO David
BADEL Patricia
COLLOT Claire
SAUDER Marie Colette
DUCOLOMB Cécile
PIRAT Emmanuel

MICHON Catherine
COURDURIES Florent
GENEVRIER Bernard
LEYMARIE Caroline
CUNY Pascal
CORTEL Didier
COUTURIER Yoann
FARGE Thierry

du comité

Les administrateurs

BEAUCHER Jean Pascal
COSTAGLIOLA Marie France
PELENC Gilbert
RAFFIN Jean François
MILLION Paulette
JUST Eric
PETIT Maurice
PIQUET Pierre
COLIN Jean
KOVAC Christian

participants

des usagers

Les professionnels

DIMBERTON Gaëlle
 LIMANDAS Bernadette
 BERTILLOT Amélie
 GAUTHY Damien
 DROCOURT Céline
 SUBTIL Marie Céline
 PILLON Corinne
 PINEY Maryse
 PERRET Marie
 LARME Nathalie
 GASCON Romain
 NOEL Christelle
 LACHAISE Frédéric
 RUEL Cécile
 LANCON Marion
 THENON Ginette
 SAUNIER Mireille
 DAVID Hélène
 FLOUR Angélique
 JUSSELME André
 CHIVAL Danielle
 POMMEPUY Olivier
 LORENZATI Fanny
 VINCHI Amandine
 BOULHOL Pierre
 MOREL Aline
 GIACOMINO Dominique
 DANANCHER Yolande
 PERRET Quentin
 NADEAU Caroline
 BRUN Martine
 Mme GOUTEYRON

de pilotage

La Direction générale

PIERRET Michelle
 BLANC TAILLEUR Jean Paul
 SPERDUTI Emilie

Le CREA

CLAVERANNE Jean Pierre
 VOLKMAR Claude

Les directeurs

ABDELLILAH Chimène
 CUNY Pascal
 MICHON Catherine
 GENEVRIER Bernard

du groupe «Panel»

Les administrateurs

COSTAGLIOLA Marie France
 JANDRAU Philippe
 FORET Michel
 JUST Eric

Les familles :

DELALE Franck
 BOULANGE Georges
 CHANEL Marie Josèphe

Les professionnels

PITAVY Eliane
 GENEVRIER Bernard
 BOBAN Thomas
 MULOT DEROCHÉ Régine
 BERROT Dominique
 PEGOURIE Jean Baptiste
 LAURENCON Stéphanie
 BOGHICI Dan
 SAMAIN Christophe
 CHAVE Francette
 LAFAIVE Chantal
 LENZEELE Prisca

du forum des familles

BOURGOIS Monique
 CHAUFFURIN Max
 AMSELLEM René
 MICHEL Marie Hélène
 CHADUC Pierre
 COMTE Michelle
 BIDON Michel
 BATAILLARD Jean Louis
 JUST Corine
 PASCAL Michèle
 LALOU Sylvie
 FOESSEL Geneviève
 VAUCHER Paulette
 MITAUX Monique
 PERRIN Christiane
 AOURAGH Mohamed
 LAMOURI Fatiha
 TRICHARD Gilbert et Marie France
 HUMBERT Monique
 HUMBERT Georgette
 LONGIN Cécile
 BRUN Françoise
 SAFARI Mukasa
 SAHUC Lucien et Bernadette
 BOULHOL Pierre
 PIQUET Annie
 TODESCHINI Elianne et Jean-Pierre
 JULLIEN Evelyne
 MARTIN PALACIOS Monique
 GALPAROLI Gisèle
 CURTENAZ Florence
 BERTRAND Anne marie
 NICCO Serge
 DUTHION Bernard
 GAIFFE Erick

CATHERIN Huguette et LALLEMAND
 Nathalie
 CHANEL Jean-Louis et Marie-
 Joseph
 GAIFFE Erick
 NOYEL Yves et Marie Lyne
 THENON Ginette et Richard
 VOLLAND Brigitte et Jacques
 VILLECOURT Georges et Françoise
 MERMET GUYENET Jean Pierre
 et Marie Claude
 SOURD Yvan et Yolande
 JOZ Gilbert
 PELLEGRIN Ginette
 JUSSELME André
 CHAGROS Georges
 LOMBARD Suzanne
 LINDEN Lionel - LANDOT Denise
 ROGNARD Martine
 COTTE Jean Michel et GIBERT
 Véronique
 LACAU Jean Marie
 SAFARI Mukasa
 DELALE Franck
 TRITSCH Josiane
 COLLOT Roberte
 PETIT Claudine
 GEREMIA André et Marie Claude
 PERRET Mireille
 MAZET Daniele
 LOUIS GASPAR Carlos et Maria
 LAMBRINIDIS Natacha et Constant
 GLEITZ Chantal
 CHARRY Christiane
 ZACCAGNINO Monique



Annexes

Textes de référence

- ▶ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU le 10/12/1948,
- ▶ La déclaration des droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies du 9 décembre 1975.
- ▶ La Charte pour la dignité des personnes handicapées adoptée par l'UNAPEI le 20/05/1989.
- ▶ La convention relative aux droits des personnes handicapées. Assemblée Générale de l'ONU, 13 décembre 2006.
- ▶ La stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées du 15 novembre 2010.

Plans d'action PAG 2015 – 2020

Actions prioritaires
Analyser les fiches d'événements indésirables
Unifier la présentation des rapports CVS
Généraliser les supports d'une communication adaptée pour les usagers et leur famille
Installer une commission de médiation, définir ses objectifs et son fonctionnement
Organiser l'exercice des droits citoyens et le soutien administratif sur chaque territoire
Organiser le droit au retour
Règlementer les temps d'ouverture des établissements et services
Règlementer les temps de travail en ESAT
Cibler les enquêtes de satisfaction
Installer une commission éthique, définir ses objectifs et son fonctionnement
Installer une commission d'admission, définir ses objectifs et son fonctionnement
Assurer le suivi des listes d'attente
Recenser les partenariats et les représentations par territoire
Référencer les théories et les méthodes ou les programmes d'accompagnement
Harmoniser les pratiques et outils
Elaborer transversalement les procédures de stage et de transition d'un établissement à l'autre
Elaborer un guide de prévention et de gestion des crises
Elaborer un guide général qualité et sécurité
Elaborer un guide d'accès aux soins, de prévention et d'éducation pour la santé
Elaborer un guide d'accueil des nouveaux parents
Créer un lieu convivial et de qualité pour l'action familiale dans chaque territoire
Créer des groupes de parole à thème dans les établissements
Recenser le bénévolat
Créer des places de répit et d'accueil d'urgence, d'accueil temporaire et d'accueil de jour dans chaque établissement d'hébergement
Mettre en place une permanence téléphonique pour les familles
Proposer des dispositifs de prises en charge précoces
Réviser le référentiel général d'évaluation interne en intégrant le guide Tricard et le SMQ (Synthèse de Management par la Qualité)
Harmoniser la trame et la méthodologie d'élaboration des projets d'établissements
Elaborer un contrat de séjour associatif
Harmoniser les outils L2002-2 de la Loi 2002-2
Mettre en place une conférence annuelle parents / professionnels « cœur de métier »
Installer un comité médical conseil
Intégrer l'évaluation cognitive, fonctionnelle et des compétences sociales dans les PI (Projets individualisés)
Actualiser la grille d'évaluation des besoins et des habitudes de vie
Mettre en place une veille des actions innovantes (type ORAIDA)
Développer une culture du Benchmark et favoriser les visites et les échanges
Organiser un événement festif annuel de valorisation
Prioriser le secteur MAS/FAM et sections polyhandicap dans la recherche de solutions innovantes
Renforcer la démarche de management par gestion de projets
Développer le site internet et intranet
Développer et valoriser les compétences des Travailleurs Handicapés
Organiser un cycle annuel de formation pour les administrateurs
Organiser l'accueil et la formation des nouveaux managers
Organiser une journée d'intégration et de présentation pour les nouveaux salariés
Harmoniser les pratiques en GRH
Elaborer le Schéma directeur RH et mettre en place une GPEC
Mettre en place un séminaire annuel des managers
Organiser le management par la qualité et les processus de pilotages et la gestion des risques

Glossaire et lexique

ANESM :	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ANAP :	Agence nationale d'appui à la performance
ARS :	Agence régionale de santé
BENCHMARK :	Démarche d'observation et d'analyse comparative des pratiques
CDAPH :	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
COFIL :	Comité de pilotage
CPOM :	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRA :	Centre ressources autisme
CVS :	Conseil de la vie sociale
EA :	Entreprise adaptée
EHPAD :	Établissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESAT :	Établissement et service d'aide par le travail
FALC :	Facile à lire et à comprendre
FAM :	Foyer d'accueil médicalisé
FEGAPEI :	Fédération Nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées
FH :	Foyer d'hébergement
FV :	Foyer de vie
FSE :	Fonds social européen
GPEC :	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
HAS :	Haute autorité de santé
(loi) HPST :	Hôpital, patients, santé, territoires
IEM :	Institut d'Éducation Mobile
IME :	Institut médico-éducatif

IMPro :	Institut médico-professionnel
MAS :	Maison d'accueil spécialisée
MDPH :	Maison départementale des personnes handicapées
PPI :	Plan pluriannuel d'investissements
SAJ :	Service d'activités de jour
SAVS :	Service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD :	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SSIS :	Service spécialisé d'intégration scolaire
SROMS :	Schéma régional d'organisation médico-sociale
TED :	Troubles envahissants du développement
UE :	Unité d'enseignement
UNAPEI :	Union nationale des associations de parents de personnes handicapées

DISPOSITIF Ensemble composé d'acteurs (humains) mais aussi d'actants (non humains) qui s'appuie sur les savoirs mis en interaction entre eux par une agency - Michel Lussault

Guide TRICARD : Guide national de contrôle des structures médico-sociales, établi par Dominique Tricard et Joëlle Voisin, membres de l'Inspection générale des affaires sociales

PLATEFORME DE SERVICE : lieu d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre évolutive de solutions adaptées aux besoins de tous les publics en situation de handicap. Par sa structure mobile et sa proximité, elle joue un véritable rôle d'interface entre les acteurs sur un territoire. Elle inscrit son action en complément des dispositifs existants adaptés et/ou de droit commun.

Le Projet associatif
est publié
par L'Adapei de L'Ain.

Directeur de la publication :
Jean-Pascal Beaucher.

Réalisation : Alain Gilbert.

Illustrations :
Anne-Isabelle Ginisti.

Crédits photos :
Adapei de L'Ain,
Chorégraphic.

Reproduction interdite
sans autorisation de L'association.

Parution : juin 2016

Tirage : 1 000 exemplaires
par L'Esat
Imprimerie de Nierme
(Oyonnax)



Un projet pour tous, Le projet de chacun

Le projet associatif global
est un point de convergence.

- Il permet aux personnes en situation de handicap d'être écoutées et entendues, de parler, de faire progresser leur autodétermination
 - Il encourage les familles et les proches à se saisir du cadre associatif familial pour s'y impliquer, et y faire vivre leurs attentes.
 - Il incite les bénévoles à renforcer l'action de l'Association et à s'impliquer en s'investissant aux côtés des salariés.
 - Il invite les professionnels à s'engager dans la recherche de la qualité, de l'excellence et de l'innovation, dans la vision inclusive que nous soutenons.
 - Il demande aux administrateurs de soutenir la mise en œuvre du projet associatif.
- Ce nouveau projet associatif sera un point de départ pour nous tous.



L'IME les Muscaris a fêté ses 20 ans en juin 2016